

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-  
Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M; DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

## **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**FLOIRAC - ZAC DES QUAIS**

**Cession de l'îlot D à ICADE CAPRI - (recours en indemnité)**

**Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2007/0953 du 21 décembre 2007, la Communauté Urbaine a décidé de céder à ICADE Capri le terrain représentant l'îlot D de la ZAC des Quais de Floirac.

ICADE Capri a acquis cet îlot, par acte notarié du 24 juin 2008 pour un montant de 1 776 348 € HT, soit 266 € HT/m<sup>2</sup> SHON, plus la TVA en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'accord acté porte sur la parcelle de terrain correspondant à l'îlot D de la ZAC des Quais de Floirac, située le long de la rue Jules Guesde et de la rue des steamers.

Cette parcelle, d'une superficie d'environ 8 608m<sup>2</sup>, développe une SHON de 6 678 m<sup>2</sup> de logements. ICADE Capri se propose d'y réaliser un ensemble de 64 logements en accession libre.

La Communauté Urbaine, en tant qu'aménageur, se devait de livrer un terrain dépollué et libre de toute construction. Cependant, sur certains îlots, il a pu être dénoté la présence en profondeur de pieux de fondations de l'ancienne usine des Ciments Français.

L'acte notarié conclu entre la Communauté Urbaine et ICADE Capri prévoit une clause d'indemnisation à cet effet correspondant à un éventuel surcoût de travaux, dont le montant ne pourra excéder 192 405,27 €. Aussi, la Communauté Urbaine s'est engagée à prendre à sa charge à la fois l'évacuation des terres de déblais polluées et le coût de l'épaisseur de la terre végétale supplémentaire, nécessités par le confinement de la pollution.

ICADE Capri a ainsi fait état d'un surcoût de 49 620,79 € HT soit 59 346,47 € TTC facturé par les entreprises ESTRADE et BERNARD PAYSAGE, en raison de l'encombrement du sol et de l'existence d'une pollution résiduelle sur l'îlot et à l'appui de documents techniques, à savoir : 30 050,20 € HT pour l'évacuation des terres polluées et 19 570,59 € HT pour la mise en place d'un feutre anti-contaminant géotextile et de terres végétales sur le site.

Cette indemnité sera imputée sur les crédits ouverts au budget annexe 84, chapitre 11, article 605, CRB D 710.

Dans ces conditions et pour faire suite à cette demande, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

#### **DECIDER**

- Le versement à ICADE Capri de la somme détaillée ci-dessus, soit 49 620,49 € HT plus TVA soit 59 346,47 € TTC, au regard de justificatifs de paiement ci-annexés.

#### **AUTORISER**

- Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 NOVEMBRE 2009</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009</b></p>
---

Mme. CHRISTINE BOST